

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION D'ESPECES AUX ANNEXES DE LA CONVENTION
SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE
SAUVAGE**

A. PROPOSITION: Inscription de l'ensemble de la population d'*Anser cygnoides* à l'Annexe I.

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION: Gouvernement de la Mongolie

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION

1. Taxon

- | | | |
|-----|-------------------|---|
| 1.1 | Classe: | Aves |
| 1.2 | Ordre: | Anseriformes |
| 1.3 | Famille: | Anatidae |
| 1.4 | Espèce: | <i>Anser cygnoides</i> |
| 1.5 | Nom vernaculaire: | Anglais: Swan Goose
Allemand: Schwanengans
Français: Oie cygnoide
Japonais: sakatsura-gan
Russe: Sukhonos |

2. Données biologiques

2.1 Distribution

Se reproduit dans les bassins hydrographiques de la plupart des fleuves et lacs à l'ouest, au centre et à l'est de la Mongolie, de la Russie et de la Chine, et probablement en Corée du Nord. Hivernent en Corée du Nord, en Corée du Sud, en Chine et parfois au Japon.

2.2 Population

Estimée à 30.000 – 50.000 individus. En déclin très rapide. Pas de données disponibles en Mongolie bien qu'elle soit rare en Mongolie orientale et centrale, mais assez répandue dans la partie orientale. Des troupeaux de 500 à 3000 individus sont fréquents dans les rivières et lacs de la Mongolie orientale.

2.3 Habitat

Se reproduit dans les zones humides des steppes et dans les régions forestières steppiques ainsi que dans les zones montagneuses le long de rivières étroites à écoulement rapide. Elle hiverne à proximité des lacs, dans les zones marécageuses des plaines, rizières, estuaires et bas fonds.

2.4 Migrations

Migre entre les aires de répartition d'été et d'hiver distinctes, en franchissant régulièrement des frontières internationales. L'ensemble de la population est migratrice. Les premiers migrateurs apparaissent en Mongolie fin mars et commencent leur retour début septembre jusqu'à fin octobre.

3. Menaces

3.1 Persécutions directes

Dans les zones de reproduction et de mue : perte des habitats, chasse non durable et collecte des œufs.
Dans les zones d'hivernage : aménagement et pollution, et dans certains endroits chasse non durable.

3.2 Destruction de l'habitat

Dans les zones de reproduction et de mue, drainage, labour et d'autres formes de développement agricole des habitats.

3.3 Menaces indirectes

Perturbations dans les zones de reproduction et de mue.

3.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

Voir 3.1 à 3.3.

3.5 Exploitation nationale et internationale

L'espèce fait l'objet de la chasse, souvent apparemment illégale, particulièrement en Russie et en Chine.

4. Situation et besoins de protection

4.1 Protection nationale

Juridiquement protégée en Mongolie depuis 1995 et enregistrée dans le Livre rouge de Mongolie, les sites de ponte et de reproduction comme Mongol Daguur, Numrug, Onon-Balj, ugtam, Khar-Us Nuur et Uvs sont désignés respectivement comme zone strictement protégée, parc national, réserves naturelles. Protégée en Russie, en Corée du Sud et dans certaines provinces en Chine. Plusieurs sites importants pour l'espèce sont protégés en Mongolie, en Russie et en Chine.

4.2 Protection internationale

Ugii Nuur, Mongol Daguur, Khar-Us Nuur, Orog et Boon Tsagaan sont inscrits au réseau RAMSAR .

L'espèce est inscrite comme 'en danger'. Elle figure à l'Annexe II de la CMS.

4.3 Besoins supplémentaires en matière de protection

Assurer la protection juridique dans les Etats de l'aire de répartition. Conserver davantage de sites de reproduction, de mue, de rassemblement et d'hivernage, y compris la création/extension de zones protégées. Régler et réduire la chasse non durable. Réaliser des recensements et d'autres études.

5. Etats de l'aire de répartition

Chine, Japon, Mongolie (Partie à la CMS), Corée du Nord, Russie, Corée du Sud

6. Commentaires des Etats de l'aire de répartition

7. Remarques supplémentaires

8. References

BirdLife International (2000) *Threatened Birds of the World*. Barcelona and Cambridge, UK: Lynx Edicions and BirdLife International.